

SMA Gestion

# Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Exercice 2021 – données au 31/12/2021

## SOMMAIRE

---

<i>I. CHAMPS D'APPLICATION</i> .....	4
<i>II. PRESENTATION DE L'INFORMATION</i> .....	4
<i>III. INFORMATIONS RELATIVES AUX CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE</i> .....	5
III.1. Information relative à la démarche générale de l'entité.....	5
1.a. Politique et stratégie d'investissement.....	5
1.b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères ESG.....	9
1.c. Liste des produits financiers ESG.....	10
1.d. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	11
1.e. Adhésion à une charte / code / initiative / label ESG.....	11
III.2. Moyens interne déployés par SMA Gestion.....	11
2.a. Ressources dédiées ESG.....	11
2.b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.....	12
III.3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité.....	13
3.a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance.....	13
3.b. Politique de rémunération.....	14
3.c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.....	15
III.4. Stratégie d'engagement, de politique de vote et compte rendu.....	15
4.a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.....	15
4.b. Présentation de la politique de vote.....	15
4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre.....	16
4.d. Bilan de la politique de vote concernant les résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	16
4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.....	17
III.5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles.....	18
5.a. Encours gérés alignés avec la taxonomie.....	18
5.b. Encours exposés à des activités liées aux combustibles fossiles.....	18
III.6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.....	19
6.a. Objectif quantitatif à horizon 2030.....	19
6.b. Méthodologie de calculs.....	19

6.c.	Quantification des résultats .....	20
6.d.	Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 .....	21
6.e.	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement .....	21
6.f.	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels .....	22
6.g.	Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus .....	22
6.h.	Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus.....	22
III.7.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	23
7.a.	Mesure d'alignement avec les objectifs biodiversité de la convention sur la diversité biologique.....	23
7.b.	Contribution à la réduction des pressions et impacts biodiversité.....	23
7.c.	Indicateur d'empreinte biodiversité.....	23
III.8.	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques .....	24
8.a.	Identification, évaluation et priorisation des risques ESG .....	24
8.b.	Description des risques .....	24
8.c.	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques.....	25
8.d.	Plan d'action de réduction des risques .....	25
8.e.	Estimation quantitative ou qualitative de l'impact financier des principaux risques .....	26
8.f.	Evolution des choix méthodologiques et des résultats.....	26
III.9.	Démarche d'amélioration et mesures correctives.....	27
9.a.	Identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle.....	27
9.b.	Informations sur les changements stratégiques et opérationnels à introduire .....	27
9.c.	Objectifs et calendrier de mise en œuvre .....	28

## I. CHAMPS D'APPLICATION

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie climat, la société SMA Gestion établit le présent rapport en matière de finance durable. Ces informations sont demandées à toutes les sociétés de gestion de portefeuille ainsi qu'à tous les OPC dont l'encours est supérieur ou égal à 500 millions d'euros.

## II. PRESENTATION DE L'INFORMATION

La présente information couvre l'ensemble des actifs gérés ou conseillés par SMA Gestion à l'exception des fonds externes. Au 31/12/2021, SMA Gestion gère et conseille 19,328 milliards d'euros au travers de mandats de gestion, d'OPC et de contrats de conseil.

### Répartition des encours par type d'actifs :

Type d'actif	Actif en %
Titres de créances	73%
Actions	26%
Matières premières	1%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

### Répartition des encours par type de véhicules :

Véhicules	Actif en %
Mandats de gestion	61%
Mandats de conseil	16%
OPC	23%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

### Répartition des encours par zone géographique :

Zone Géographique	Actif en %
Europe	96,0%
Supranational	0,4%
Autre	3,6%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

### III. INFORMATIONS RELATIVES AUX CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

#### III.1. Information relative à la démarche générale de l'entité

##### 1.a. Politique et stratégie d'investissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, SMA Gestion a formalisé sa Politique ESG ; cette politique décrit notamment la manière dont sont intégrés les facteurs de durabilité dans le processus d'investissement. La Politique ESG est disponible dans son intégralité sur le site internet de SMA Gestion à l'adresse suivante : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr).

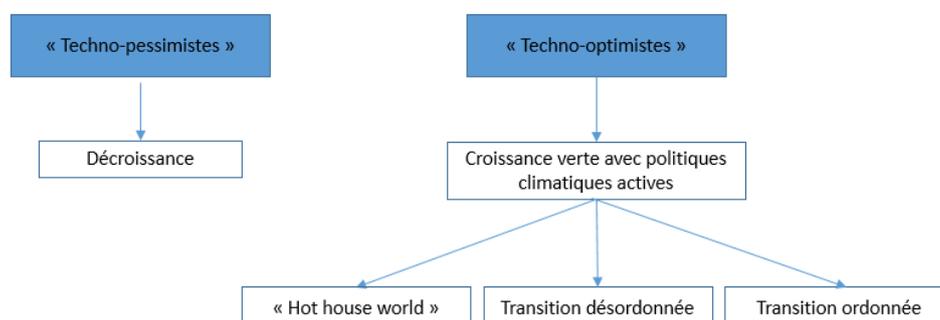
- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant l'élaboration des scénarios macro-économiques**

Pour les investissements en obligations d'Etats, les titres sont sélectionnés sur la base notamment de l'analyse macro-économique.

Les travaux d'analyse macroéconomique s'attachent à identifier les équilibres structurels les plus probables à moyen terme pour les pays de l'OCDE. Mensuellement, plusieurs scénarios macro-économiques, définis sur un horizon de 3-5 ans, sont ainsi élaborés, discutés et amendés.

Différents facteurs économiques, sociaux, environnementaux, politiques, géopolitiques sont surveillés pouvant conduire au renforcement ou à la réduction de la probabilité de réalisation de chaque scénario. **Le risque climatique et les politiques climatiques mises en œuvre ainsi que leurs implications en terme de coûts de transition à court et moyen terme en font partie intégrante.**

Pour appréhender les impacts du risque climatique sur les économies et sur le système financier, SMA Gestion utilise les scénarios climatiques<sup>1</sup> développés par le « Groupe pour verdir le système financier » (Network for Greening the Financial System) et évalue leurs implications économiques, selon qu'ils aboutissent sur un scénario de décroissance, de « business as usual » (ou « hot house world ») ou sur une transition ordonnée ou désordonnée.



<sup>1</sup> Le scénario de transition ordonnée, le scénario « hot house world » et le scénario de transition désordonnée, <https://www.ngfs.net/en/publications/ngfs-climate-scenarios>

À chaque scénario retenu, il est associé un régime qualitatif et normatif de rentabilité des actifs financiers, en particulier des titres émis par les Etats. Sur un horizon plus court (6 mois et 1 an), des prévisions chiffrées sur les principaux taux d'intérêt et de change ainsi que sur les indices actions sont également réalisées pour le scénario central (scénario estimé le plus probable).

Globalement, ces analyses permettent d'évaluer l'adéquation entre le niveau des taux « sans risque » (Etat) et la structure de l'environnement économique et financier appréhendée dans une perspective de moyen terme.

- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant les titres publics :**

Pour définir et mettre en œuvre sa stratégie d'investissement en titres publics, SMA Gestion s'appuie sur les notations-pays réalisées à partir des travaux élaborés par le service d'Etudes économiques. Pour chaque pays analysé, une note est attribuée sur une échelle comprise entre 1 et 5 (1 pour la meilleure et 5 pour la moins bonne). Les critères utilisés pour décerner cette note sont regroupés en trois grandes catégories dont une - Organisation politique, sociale et environnementale – qui intègre l'ensemble des problématiques ESG qui se pose au niveau étatique.

Le risque climatique est quant à lui appréhendé en prenant en compte deux dimensions : les risques physiques (risque d'occurrence d'un événement climatique important) et les risques de transition (impact économique lié aux efforts à faire pour lutter contre le changement climatique). Ces deux risques sont appréhendés via l'examen de la politique climatique mise en œuvre par le pays et les engagements qu'il a pris (signataire du protocole de Kyoto 1997, des Accords de Paris 2015, ...) et d'un certain nombre d'indicateurs (émissions de Gaz à effet de serre, Mix énergétique, « rang » de vulnérabilité construit par S&P, ...)

Des critères clés affectant les pays sont également analysés de façon systématique sur certaines thématiques (Dictature, Régime autoritaire, corruption, Liberté d'expression et de la presse, Droits de l'homme, Protection du climat, ...), l'existence de controverses est examinée mais sans pour autant appliquer une politique d'exclusion.

- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant les titres privés :**

Concernant ses placements en titres privés (actions et obligations), SMA Gestion sélectionne en priorité des émetteurs capables de dégager une rentabilité forte et pérenne, ce qui nécessite d'intégrer dans ses analyses des critères ESG.

Les critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans l'analyse financière de chaque émetteur dans l'outil propriétaire SMAval ©. SMA Gestion a défini une liste de neuf enjeux clés. Pour chaque secteur et donc pour les entreprises qui le composent, SMA Gestion a défini entre 3 et 6 enjeux clés dits « matériels », c'est-à-dire pouvant avoir un impact significatif sur la valorisation et la réputation de cette société en particulier sur un horizon de moyen-long terme.



Les sujets de gouvernance sont consubstantiels à tout travail d'analyse financière et trouvent toute leur place dans le processus d'investissement de SMA Gestion. Les questions concernant la définition de la stratégie de l'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, l'organisation, les rémunérations, la qualité et la pertinence de l'information diffusée ainsi que l'alignement des intérêts (entre actionnaires ; entre actionnaires et créanciers ; entre actionnaires/créanciers et direction) sont, entre autres, particulièrement étudiées.

Les controverses concernant le secteur en général, ainsi que la société en particulier, font l'objet d'un suivi spécifique. Les principales sont listées et datées dans l'outil propriétaire SMAval ©. Les équipes d'analystes gérants leur attribuent un degré de gravité selon une échelle de cinq niveaux allant de «non significatif» jusqu'à «réthibitoire». Les controverses sont réévaluées dans le temps, au moment d'une éventuelle décision d'intervention (à l'achat et à la vente), puis à intervalle régulier tout au long de la durée de l'investissement.

- **Risques de durabilité :**

L'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peut faire apparaître des risques spécifiques qui, s'ils sont jugés significatifs par les équipes d'analystes gérants de SMA Gestion, pourra entraîner :

- La dégradation des statuts des émetteurs privés :

Le processus d'investissement en actions prévoit trois statuts pour les émetteurs : « permanent », « temporaire » et « non investissable ». Le statut d'un émetteur pourra être rétrogradé du fait de facteurs de durabilité (ex : RWE est « non investissable » du fait de son exposition charbon). Par ailleurs, le suivi des controverses conduit à l'attribution du statut de « non investissable » dès lors qu'une société est concernée par une controverse de niveau « réthibitoire » selon SMA Gestion.

Concernant les investissements crédit, un émetteur peut de la même façon devenir « non investissable » à la lecture de ses caractéristiques ESG.

- Une prime de risque spécifique (ou « coût ESG ») :

Le travail de valorisation de l'entreprise qui est mené par les analystes gérants permet de déterminer les prix d'intervention sur les actions (prix d'achat, de vente et valeur raisonnable). L'analyse ESG ainsi que le suivi des controverses peuvent, dans certains cas, modifier négativement les niveaux d'intervention avec l'allocation d'une prime de risque spécifique (« coût ESG ») à la société (ex : problématique du « plastique » pour les embouteilleurs ou du « charbon » pour les utilities, ...).

Concernant les investissements en obligations privées, l'analyse financière de SMA Gestion permet notamment de déterminer une notation pour chaque émetteur. Celle-ci a pour but d'estimer la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette. L'analyse ESG et le suivi des controverses, s'ils ont permis d'identifier des risques significatifs, peuvent conduire à l'intégration d'un « coût ESG » dans la détermination de la notation et provoquer sa dégradation d'au moins un cran (ex : HeidelbergCement a une notation SMA Gestion dégradée en partie justifiée par la prise en compte de sujets d'ordre environnemental, de gouvernance et de controverses). Concernant la détermination du taux de recouvrement, les sociétés sont placées en situation de défaut. Les sujets « sociaux » et de « gouvernance » sont pris en compte au travers du niveau d'endettement retenu ; les possibles controverses se traduisent par une majoration des provisions (ex : risque d'amendes pour collusion ou corruption, ...). Enfin, la dimension « environnementale » fait quant à elle l'objet d'une analyse différenciée selon la nature des actifs (ex : actifs « verts » valorisés sur la base des prix de marché constatés, décote massive des actifs « bruns/échoués », ...).

Concernant les investissements en titres publics, l'analyse d'un pays, réalisée par SMA Gestion, permet de déterminer une notation qui reflète la capacité à rembourser et/ou porter sa dette. Les critères ESG sont complètement intégrés à l'analyse du pays et contribuent à part entière dans le niveau de notation. Une évaluation ESG dégradée pèsera sur l'appréciation globale de la solvabilité d'un état.

- **Les incidences négatives en matière de durabilité (PAI) :**

La Politique ESG ne traite pas spécifiquement des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Toutefois, des mesures d'exclusion vis-à-vis des émetteurs potentiellement les plus exposés aux incidences négatives en matière de durabilité s'appliquent aux titres détenus en direct, actions et obligations, dans les portefeuilles gérés ou conseillés par SMA Gestion.

- Exclusion 1 : Fabrication ou commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions

En conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi qu'avec la loi française, SMA Gestion a exclu de son univers d'investissement les entreprises engagées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

- Exclusion 2 : Politique Charbon

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a défini une « Politique charbon », celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site internet de SMA Gestion : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr)

Ainsi, SMA Gestion :

- Exclut de ses investissements les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 20% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon.
- S'engage à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, de mines ou de capacités de production.
- S'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.
  
- Exclusion 3 : Tabac

A compter du 1er janvier 2021, SMA Gestion a décidé de formaliser une mesure d'exclusion de son univers d'investissement visant l'industrie du tabac. Ainsi, SMA Gestion cesse tout nouvel investissement en faveur des producteurs de tabac.

Enfin, concernant les incidences négatives en matière de risque climatique, SMA Gestion a commencé à déployer un reporting climat qui doit à terme permettre d'évaluer les principales incidences négatives des investissements à travers le suivi et l'analyse des différents indicateurs. Toutefois, à ce stade, le manque de maturité des données « climat », et pour certains calculs, l'hétérogénéité des méthodes, ne permettent pas d'intégrer davantage ces données dans le processus d'investissement.

#### 1.b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères ESG

Contenu	Produits financiers	Fréquence	Moyens
<b>Politique ESG, Politique Charbon et Politique d'engagement actionnarial</b>	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts <sup>2</sup> par la « Politique ESG »	Annuelle	Site internet
<b>Notation ESG* et décomposition par pilier E, S et G</b>	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts par la « Politique ESG »	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)
<b>Intensité carbone**</b>	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts par la « Politique ESG »	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)
<b>Notation ESG de Morningstar***</b>	OPC Actions éligibles à la notation	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)

*\* La notation ESG du portefeuille : Une note ESG est calculée mensuellement pour chaque portefeuille. Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-ESG de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres. La note est décomposée par pilier E, S et G.*

<sup>2</sup> Hors OPC multigestion, matières premières et gestion Long/Short.

**\*\* Intensité carbone du portefeuille :** Les calculs sont réalisés mensuellement à partir des données recueillies par l'agence ISS-ESG. Les intensités carbone pondérées (mesure privilégiée par la TCFD) des portefeuilles Actions sont comparées à celle de leur indice de référence.

**\*\*\* Morningstar Sustainability Rating et Low Carbon (notations ESG de Morningstar) :** Certains OPC sont évalués par le système de notation mis en place par Morningstar.

Des compléments d'information peuvent être fournis afin de répondre à des demandes spécifiques de clients.

### 1.c. Liste des produits financiers ESG

- **Classification des OPC selon SFDR**

SMA Gestion a indiqué sur son site internet la mise en conformité avec les dispositions du Règlement européen (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

	Catégorie 6	Catégorie 8	Catégorie 9
<b>OPC</b>	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT, BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA, BATI CROISSANCE, BATI VALEURS EUROPE, BATI 3E, BATI EQUILIBRE, BATI EXPANSION, BATI PRUDENT, BATI RENDEMENT REEL, FPS CRR BTP, FPS RETRAITE, BATI COURT TERME, BATI CREDIT HAUT RENDEMENT, BATI CREDIT PLUS, BATI PREMIERE, BATI TAUX, BATI ACTIONS OPTIMUM, BATI MATIERES PREMIERES, BATI METAUX PRECIEUX, BATI MAP, BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS, BATI ENTREPRENDRE ASIE, BATI ENTREPRENDRE USA, BATI ENTREPRENDRE EURO, BATI ENTREPRENDRE PEAPME	-	-

- **Liste des OPC et portefeuilles couverts par la Politique ESG**

Au 31/12/2021, les encours couverts par la « Politique ESG » de SMA Gestion représentent 81,4% des encours totaux. Les OPC externes (16,3% des encours), la multigestion (0,5% des encours), la gestion Long/short (0,8% des encours) ainsi que la gestion matières premières (1,1% des encours) ne sont pas couverts par la « Politique ESG ».

#### Liste des OPC couverts par la « Politique ESG »

OPC	
<b>OPC ACTIONS</b>	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT, BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA, BATI CROISSANCE, BATI VALEURS EUROPE, BATI 3E
<b>OPC DIVERSIFIES</b>	BATI EQUILIBRE, BATI EXPANSION, BATI PRUDENT, BATI RENDEMENT REEL, FPS CRR BTP, FPS RETRAITE
<b>OPC TAUX</b>	BATI COURT TERME, BATI CREDIT HAUT RENDEMENT, BATI CREDIT PLUS, BATI PREMIERE, BATI TAUX

Les OPC couverts par la « Politique ESG » représente 89,9% des encours OPC.

1.d. **Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

SMA Gestion n'est pas concerné et n'a pas recours à des mandats de gestion externe.

1.e. **Adhésion à une charte / code / initiative / label ESG**

SMA Gestion n'a pas, à date, adhéré à un organisme de promotion de l'investissement responsable. Mais la société participe activement à des groupes de travail sur les thèmes Climat notamment. En effet, SMA Gestion est membre du club Ampere qui a vocation à définir des standards de place en terme de reporting.

SMA Gestion n'a pas, à date, initié de démarche de labélisation de l'un de ses OPC.

### **III.2. Moyens internes déployés par SMA Gestion**

2.a. **Ressources dédiées ESG**

La Politique ESG est placée sous la responsabilité de la Présidente du Directoire de SMA Gestion. Elle est établie, proposée et suivie par la coordinatrice ESG. Concernant les activités de gestion, l'analyse ESG étant intégrée à l'analyse financière des émetteurs privés et à l'analyse « pays » pour les émetteurs étatiques et assimilés (élaborée par l'équipe Etudes Economiques), tous les gérants analystes de SMA Gestion y contribuent, sous la responsabilité du Responsable de la gestion Actions et du Responsable de la gestion Taux et Crédit. Le Responsable Middle office, Reporting et Contrôle des risques est en charge de la production des données ESG publiées dans les reporting (empreintes carbone, reporting Climat, ...) ainsi que des contrôles liés à la Politique ESG (exclusions, politique charbon, ...). Le Responsable du service Commercial, Marketing et Coordination ESG assure la veille en matière d'actualités ISR/ESG et participe à la réflexion concernant l'offre produit. La Responsable juridique est chargée de la veille réglementaire qui inclut les réglementations « Finance Durable » pour la société de gestion. La coordinatrice ESG coordonne les projets ESG notamment à travers l'organisation et l'animation du Comité ESG bimestriel qui réunit l'ensemble des responsables participant à la démarche ESG de SMA Gestion.

- **Part en % des équivalents temps plein correspondant**

En 2021, la part en % des équivalents temps plein participant à la démarche ESG est de 52%.

- **Part en % et en € des budgets consacrés aux données ESG**

En 2021, SMA Gestion a alloué 272 000 EUR (soit 33% des dépenses de données financières) aux fournisseurs de données ESG (ISS-ESG, S&P Trucost, Eikon, prestataires de vote GlassLewis et Proxinvest).

- **Montant des investissements dans la recherche**

En 2021, SMA Gestion a alloué des ressources humaines internes à la recherche liée aux problématiques ESG (indicateurs climatiques 40 jours hommes, ...). Concernant les ressources externes, les dépenses liées à la recherche ESG ne sont pas différenciées dans les budgets de recherche.

- **Recours à des prestataires de données externes et fournisseurs de données :**

SMA Gestion utilise des informations extra-financières mais également financières et économiques pour conduire ses analyses ESG. En premier lieu, les informations fournies par les émetteurs eux-mêmes (rapport annuel, rapport développement durable ou RSE, documents de référence, etc...) sont systématiquement lues.

SMA Gestion a également souscrit des abonnements auprès de divers fournisseurs de données :

- ISS-ESG : accès aux rapports ESG des émetteurs privés et publics, recensement des controverses et suivi des sociétés impliquées dans le domaine des armes controversées et dans la production de tabac.
- Asset4 : intégration de plus de deux cent cinquante indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs alimentant automatiquement l'outil SMAval © (outil d'analyse financière propriétaire de SMA Gestion qui permet l'analyse complète d'une société).
- S&P Trucost : fournisseur de données Climat.
- RSE Datanews : média spécialiste des sujets environnement, sociaux et gouvernance ainsi que de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
- Global Coal Exit List : publiée par l'ONG allemande Urgewald.

D'autres sources d'information sont également utilisées, comme les rapports d'institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, OCDE, Eurostat, ONG...), de brokers, la recherche académique, ....

Concernant les votes aux assemblées générales, SMA Gestion a recours aux prestataires de service GlassLewis et Proxinvest.

## 2.b. **Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité**

SMA Gestion s'est organisée pour renforcer ses capacités internes et permettre l'acculturation en matière de Finance durable de la manière suivante :

- Comité ESG : Le Comité ESG bimestriel aborde les sujets d'actualité ESG ainsi que la veille réglementaire, la veille en matière d'offre produits ESG (label, classification SFDR, fonds à impacts, ...), l'actualité ESG des sociétés et des états, la Politique ESG de SMA Gestion ainsi que la notation des portefeuilles. Il réunit l'ensemble des responsables contribuant à la définition des plans d'actions ainsi qu'à leur mise en œuvre, ainsi que de manière tournante un analyste gérant actions ainsi qu'un analyste gérant obligataire. Ce comité fait l'objet d'un compte-rendu qui est diffusé à l'ensemble des collaborateurs de SMA Gestion.
- « Forum ESG » : Afin d'améliorer les connaissances de l'ensemble des salariés de SMA Gestion et de les sensibiliser aux enjeux et problématiques liés à la finance durable, à la transition énergétique et écologique, au risque climatique ou encore aux évolutions réglementaires, SMA Gestion a mis en place en 2021 les « Forum ESG ». Cinq forums se sont ainsi tenus et ont traité des sujets suivants :
  - Montée en puissance de la réglementation « Finance durable »
  - Chimie verte

- Hydrogène
  - Hydrocarbures non conventionnels
  - La capture de carbone, avec l'intervention d'un intervenant externe spécialisé, organisée avec le réseau d'experts GLG.
- **Formations** : Selon les opportunités ou les besoins, certains collaborateurs peuvent participer à des formations qui donnent lieu à des certifications afin de monter en compétences sur certains sujets spécifiques. Ainsi, en 2021, le Responsable Middle office, Reporting et Contrôle des risques ainsi que la Coordinatrice ESG ont assisté à une journée de formation, organisée par CDC Biodiversité sur le Global Biodiversity Score (GBS) niveau 1.
  - **Réunions d'informations** : L'ensemble des responsables contribuant à la Politique ESG assiste régulièrement à des réunions ou webinaire traitant de la Finance Durable organisés par différents acteurs du marché (organisation professionnelle, autorité de tutelle, journalistes, ...). En 2021, la Coordinatrice ESG accompagnée d'un analyste gérant ont entre autre assisté à la journée organisée par l'Agefi « Forum ESG & Impact investing ». Ces réunions peuvent faire l'objet de compte-rendu qui sont partagés lors des Comités ESG.

### III.3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

#### 3.a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Le Directoire est composé de cinq personnes dont deux femmes, Madame Nathalie PELEAU COUTOLLEAU en est la Présidente. Concernant la mixité au sein de la prise des décisions d'investissement, la Présidente du Directoire est aussi Responsable de la gestion taux et crédit, la responsabilité de la gestion actions est confiée à Monsieur Philippe EZEGHIAN. SMA Gestion continuera dans les années à venir à recruter de nouveaux talents en recherchant de la mixité.

La Politique ESG est placée sous la responsabilité de la Présidente du directoire de SMA Gestion. Elle est établie, proposée et suivie par la Coordinatrice ESG. Un Comité ESG bimestriel réunit l'ensemble des responsables contribuant à la définition des plans d'actions ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Nom	Titre	Diplôme et certification	Année d'obtention
<b>Nathalie PELEAU COUTOLLEAU</b>	Présidente du Directoire, Responsable de la gestion Taux et Crédit	DESS Finance- Economie européenne Paris XIII	1988
<b>Philippe EZEGHIAN</b>	Responsable de la gestion Actions et Matières Premières, Responsable de l'analyse financière	Ingénieur CentraleSupelec Diplômé de l'ESSEC Invest. Management Certificate Membre titulaire de la SFAF Certification AMF	1995 1997 1999 2009 2012

<b>Marie-Pierre RIPERT COUTON</b>	Responsable des études économiques	Magistère d'économie DEA Monnaie, Banque, finance Université Panthéon Sorbonne	1997
<b>Damien DILIS</b>	Responsable Middle office, Reporting et Contrôle des risques	Master Finance Certification PRMIA Certification AMF	2002 2012 2016
<b>Ralph BOUCHONNET</b>	Responsable Marketing, Commercial et Coordination ESG	DEA Economie - Université de la Sorbonne Finance à impact : maîtriser les codes et pratiques - Novethic	1996 2020
<b>Alix TOLEDANO</b>	Coordinatrice ESG	Bachelor of Bussiness, Finance – University of Technology Sydney Neoma Business School – Reims Finance à impact positif et ODD- Novethic CDC Biodiversité – GBS Training Level 1	2004 2004 2019 2021
<b>Valérie ARBABE</b>	Responsable juridique – Secrétariat général	MS HEC DESS Droit des Affaires Université Paris V	2002 2000
<b>Christophe MICHEL</b>	Responsable Conformité et Contrôle Interne	Sup de Co Tours DESS GESTION DE PORTEFEUILLE (Paris XII) Certification AMF	1999 2004 2012

### 3.b. Politique de rémunération

SMA Gestion met en œuvre une Politique de rémunération qui s'inscrit dans celle du Groupe SMA et qui est pilotée par ce dernier. Cette politique a pour objectif d'attirer des compétences professionnelles et de favoriser leur renforcement, sans générer de prises de risques excessives.

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen SFDR n°2019/2088 (Sustainable Financial Disclosure Reporting), SMA Gestion a modifié sa Politique de Rémunération pour intégrer la politique ESG et plus spécifiquement le risque de durabilité. Ainsi, l'évaluation et la détermination de la rémunération variable de chaque analyste/gérant dépend de son engagement à respecter et mettre

en œuvre la Politique ESG de la société, en complément de ses performances et de son apport à la méthodologie générale d'investissement.

### 3.c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

SMA Gestion ne dispose pas de règlement interne pour organiser les travaux de son conseil de surveillance.

Il est rappelé toutefois, que la gouvernance mise en place au sein de SMA Gestion respecte les principes ESG notamment la mixité. En effet, le Conseil de Surveillance comprend une femme qui est un membre indépendant (le Conseil est composé de 4 personnes).

## III.4. Stratégie d'engagement, de politique de vote et compte rendu

### 4.a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement couvre 100% des entreprises dans lesquelles SMA Gestion est investie.

SMA Gestion rencontre régulièrement les équipes de direction des sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis. Dans ce cadre et sur la base d'une approche constructive, les analystes financiers et les gérants peuvent être amenés à formuler des demandes d'évolutions concernant la stratégie de l'entreprise et son organisation. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont abordés à l'occasion de ces rendez-vous.

Ces échanges sont privés. SMA Gestion ne développe en effet pas de démarche activiste au moyen de communications ou d'initiatives publiques qui auraient pour objectif de pousser à initier ou à accélérer des changements jugés souhaitables au sein des entreprises ciblées.

Néanmoins, si le dialogue aboutit à une impasse, SMA Gestion se réserve :

- L'option de s'adresser par écrit en privé au management et/ou au conseil des sociétés concernées.
- La possibilité de s'associer à des initiatives actionnariales publiques ou privées (ou la possibilité de coopérer avec les autres actionnaires) dont l'objectif est un meilleur alignement avec ses intérêts.

### 4.b. Présentation de la politique de vote

Conformément à sa « Politique d'engagement actionnarial », SMA Gestion vote aux assemblées générales de toutes les sociétés dont ses portefeuilles sont actionnaires. Les principes de la Politique de vote ont été définis de façon à assurer leur cohérence avec la processus d'investissement de SMA Gestion. Ainsi, les résolutions qui conduisent à défendre ou à renforcer la rentabilité d'une entreprise et celles qui assurent un traitement équitable aux intérêts des actionnaires minoritaires sont systématiquement soutenues. En revanche, il est voté contre les résolutions qui affaiblissent la position concurrentielle d'une société et qui pénalisent les intérêts des actionnaires minoritaires.

Les domaines suivants sont systématiquement analysés :

- La situation financière de l'entreprise,
- Les conventions réglementées,
- Les organes sociaux,
- Les structures et les évolutions du capital,

- Les opérations réservées aux salariés et aux mandataires sociaux,
- Les droits des actionnaires,
- La rémunération versée aux contrôleurs légaux des comptes,
- Les modifications statutaires,
- Les résolutions externes.

Par ailleurs, une attention est portée aux dimensions E (environnement) et S (social) des différentes résolutions soumises aux votes des actionnaires.

#### 4.c. **Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre**

Au cours de l'exercice 2021, SMA Gestion a voté à l'ensemble des Assemblées Générales en France et en Europe auxquelles elle était conviée en qualité d'actionnaire. Ainsi, SMA Gestion a voté oui à 1618 résolutions, non à 369 résolutions et s'est abstenue 6 fois, par manque d'informations reçues de l'émetteur.

Au cours de l'exercice, SMA Gestion a continué à dialoguer avec les émetteurs détenus, en particulier sous les angles environnementaux, sociaux et de gouvernance. A titre illustratif :

- 1- En 2020, SMA Gestion avait initié un dialogue sous l'angle Environnemental avec le groupe BIC afin de suivre les initiatives prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre du groupe et l'usage unique des produits. Ce dialogue a continué en 2021. Soulignons que le groupe a organisé une première réunion investisseurs en décembre 2021 concernant spécifiquement son activité « briquets », afin de présenter son analyse d'impact environnemental et ses initiatives afin de réduire son empreinte.
- 2- SMA Gestion a un dialogue régulier avec la société espagnole Indra (services informatiques et électronique de défense) avec un point d'attention particulier sur l'ingérence de l'état espagnol (19% du capital) dans la gouvernance du groupe, avec l'éviction de son Directeur Général sans raison valable, due à la volonté de l'état de forcer l'entrée d'Indra dans le capital d'ITP, filiale espagnole de propulsion de Rolls Royce.
- 3- Avec Icade, le dialogue est axé sur sa filiale de santé, pivot de la croissance du groupe, avec le suivi des moyens mis à disposition, des ambitions et du calendrier de mise en bourse.

Le rapport sur la politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr).

#### 4.d. **Bilan de la politique de vote concernant les résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

SMA Gestion a fait le choix de l'intégration des critères ESG dans l'analyse des sociétés de son univers de suivi et dans son processus de gestion. Selon SMA Gestion, une entreprise ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires (actionnaires/créanciers, clients, salariés, fournisseurs, environnement naturel et social).

Son analyse des résolutions et sa politique de vote respecte à tout moment sa politique ESG, disponible sur son site internet, et SMA Gestion vote contre toutes les résolutions qui ne respectent pas ses engagements définis dans cette politique.

Au cours de l'exercice 2021, les votes les plus importants ont concerné les résolutions portant sur le climat, pour lesquelles SMA Gestion a voté systématiquement favorablement :

- 1- la résolution 14 à l'initiative du groupe chez TOTALENERGIE qui complète ses objectifs en matière de réduction d'émissions de carbone et définit des objectifs de réduction absolues notamment hors d'Europe.
- 2- la résolution 7 chez NESTLE qui met en place et nomme un comité de durabilité au sein de son Conseil, et propose des objectifs de réduction des émissions à effet de serre
- 3- la résolution 3 chez INDITEX sur le bilan extra-financier annuel qui constitue la première mise en place de ce vote réglementaire pour les grandes entreprises espagnoles.

En 2021, la réglementation a de nouveau renforcé l'intégration de critères ESG dans les résolutions d'assemblées générales, avec une généralisation de la prise en compte d'objectifs Environnementaux et Sociaux dans la rémunération des dirigeants (CO2, Eau, Déchets, Féminisation, Accidents...) lesquels représentent entre 5 et 15% en moyenne des critères d'évaluation. Au cours de l'année, SMA Gestion s'est prononcé favorablement sur la plupart de ces résolutions.

Comme les années précédentes, SMA Gestion a voté contre les résolutions relatives à la Gouvernance qui affaiblissaient la position concurrentielle de la société ou menaçaient sa pérennité, et qui ne respectaient pas les intérêts de ses porteurs.

Le rapport sur la politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr).

#### 4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

SMA Gestion a mis en place plusieurs exclusions :

- Exclusion 1 : Fabrication ou commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions

En conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi qu'avec la loi française, SMA Gestion exclut de son univers d'investissement les entreprises engagées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

- Exclusion 2 : Politique Charbon

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a défini une « Politique charbon », celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site internet de SMA Gestion : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr)

Ainsi, SMA Gestion :

- Exclut de ses investissements les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 20% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon.
- S'engage à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, de mines ou de capacités de production.
- S'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

- Exclusion 3 : Tabac

A compter du 1er janvier 2021, SMA Gestion a décidé de formaliser une mesure d'exclusion de son univers d'investissement visant l'industrie du tabac. Ainsi, SMA Gestion cesse tout nouvel investissement en faveur des producteurs de tabac.

Par ailleurs, SMA Gestion calcule l'empreinte carbone et l'intensité carbone pondérée de chaque portefeuille. Le processus d'investissement de SMA Gestion doit logiquement déboucher sur la construction de portefeuilles relativement « moins carbonés ». Les intensités carbone pondérées des portefeuilles actions sont ainsi comparées à celle de leur indice de référence. Dans le cas où l'intensité carbone pondérée du portefeuille serait supérieure à celle de sa référence, des actions correctrices pourront être envisagées après analyse mais sans caractère d'automatisme. Les calculs sont réalisés mensuellement à partir des données recueillies par l'agence ISS-ESG.

En 2021, bien que tous les portefeuilles actions gérés présentaient une meilleure intensité carbone pondérée que leur indice de référence respectif, SMA gestion a pris la décision d'améliorer encore cet indicateur sur plusieurs portefeuilles (Bati Actions Investissement, Bati Actions Investissement PEA, FPS Retraite, FPS CRR, CRP et SGAM) en cédant ses positions en actions Vicat, groupe cimentier fortement émetteur de gaz à effet de serre. Ces cessions ont permis à ces portefeuilles d'améliorer en moyenne leur intensité carbone pondérée de 30 Tonnes équivalent CO2 par M€ investi, soit une amélioration de 20%.

La politique ESG est disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr).

### **III.5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles**

#### **5.a. Encours gérés alignés avec la taxonomie**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

#### **5.b. Encours exposés à des activités liées aux combustibles fossiles**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

### III.6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

#### 6.a. Objectif quantitatif à horizon 2030

Dans le cadre de la Loi Energie Climat et de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a mis en place une Feuille de route Climat et Biodiversité visant, à terme, à aboutir à la formalisation d'une Politique Climat et Biodiversité, dans le cadre de sa Politique ESG.

La Feuille de route Climat permet de fixer deux objectifs :

- L'appropriation des mesures et indicateurs de performance climatique et d'alignement des investissements sur les objectifs de limitation du réchauffement climatique,
- Le renforcement progressif de l'intégration du risque climatique dans le processus d'analyse et d'investissement ainsi que dans la gestion des risques afin de piloter l'alignement des investissements en fonction des objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone.

Pour chacun de ces objectifs, des actions à mener au cours des deux prochaines années ont été identifiées. Cette Feuille de route Climat est évolutive et fait l'objet d'un suivi régulier lors des Comités ESG et fera l'objet d'une revue annuelle concernant les actions réalisées. Elle devrait à terme permettre de définir un objectif climatique quantitatif à horizon 2030.

En 2021, des actions ont été menées pour former les équipes de SMA Gestion sur les enjeux climatiques et de leurs mesures. Un dispositif de reporting climatique a également été mis en place au 31/12/2021 pour l'ensemble des portefeuilles gérés. Ces travaux ont permis à SMA Gestion de poursuivre l'intégration du risque climatique dans son processus d'analyse et d'investissement, ainsi que de progresser en matière de mesure de la performance climatique et de contribution à la transition de ses portefeuilles. Toutefois, compte tenu de l'état d'avancement de sa feuille de route, SMA Gestion n'a pas fixé à ce stade d'objectif quantitatif à horizon 2030.

#### 6.b. Méthodologie de calculs

Les calculs sont réalisés par le service reporting de SMA Gestion à partir de données fournies par des prestataires externes (ISS-ESG et S&P Trucost) :

Intensité carbone (scope 1 + scope 2) :

- Emissions de CO<sub>2</sub> à la date d'arrêt : données par émetteur (étatique ou privé) fournies par ISS-ESG et S&P Trucost.
- Intensité par émetteur : les émissions sont rapportées au PIB pour les états et au chiffre d'affaires des émetteurs privés (Emissions CO<sub>2</sub> / PIB ou Chiffre d'affaires).
- Contribution à l'intensité : l'intensité par émetteur est multipliée par le poids de l'émetteur sur l'ensemble des émetteurs couverts.
- Intensité du portefeuille : intensité par émetteur pondérée par son poids en portefeuille.

Cet indicateur utilise les données d'émissions de CO<sub>2</sub> reportées par les émetteurs, complétées ou corrigées par des données estimées (l'ensemble étant fournis par des prestataires). Ainsi un bon niveau de couverture est atteint.

Cependant cette mesure n'est pas prospective et ne permet pas de mesurer l'amélioration attendue par les politiques de réduction des émetteurs. Il est donc complété par un indicateur d'alignement.

L'intensité est analysée dans le cadre des reporting climat par portefeuille avec l'identification des pays ou secteurs (pour les émetteurs privés) les plus contributeurs. Ces éléments se basent sur des données provenant du fournisseur S&P Trucost.

### Alignement 2° :

Des indicateurs fournis par S&P Trucost permettent de déterminer l'alignement des portefeuilles selon plusieurs scénarios de limitation du réchauffement climatique. Ils sont utilisés à titre d'information.

La trajectoire de variation de la température est évaluée pour les émetteurs avec des projections jusqu'en 2025. Cette évaluation se calcule à partir de deux éléments :

- Projections des émissions de CO2 des émetteurs selon, soit la cible de l'émetteur si celui-ci s'est engagé formellement à réduire ses émissions, soit selon la tendance du secteur.
- Budget de CO2 selon les scénarios de limitation du réchauffement climatique analysés (1,75° ; 2° ; 3° et +). Ce budget est calculé à partir des scénarios de l'IEA, et selon les méthodologies décrites dans les SBTi (Science Based Targets initiative), GEVA (méthode globale) ou SDA (méthode sectorielle).

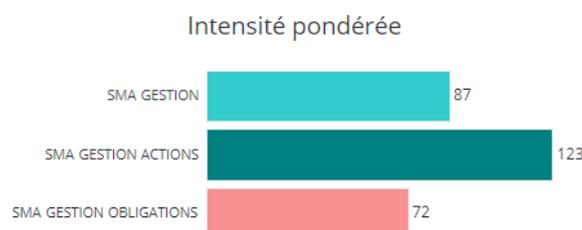
Si les émissions futures sont inférieures au budget CO2, l'objectif de limitation du réchauffement climatique est respecté.

Selon la méthodologie S&P Trucost, l'agrégation au niveau portefeuille se fait en sommant sur chaque strate de variation de température : [émissions de CO2 cible - budget] émetteur i x détention de l'émetteur en valeur d'entreprise (Valeur Boursière portefeuille / Valeur d'entreprise de l'émetteur). Lorsqu'un résultat est négatif sur une des strates (<1,75 ; 1.75°-2 ; 2°-3° ; 3 et +), le portefeuille obtient l'alignement de la strate (par exemple, si le résultat est négatif à partir de 2°-3°, la variation de température 2-3° sera affectée au portefeuille).

Selon la méthodologie SMA, la strate de variation de température S&P Trucost au niveau de chaque émetteur est affectée à une valeur médiane, cette valeur est ensuite pondérée par le poids en valeur boursière de l'émetteur sur l'ensemble des émetteurs couverts. La somme représente la variation de température moyenne pondérée du portefeuille sur la partie des titres couverts.

Ces éléments sont utilisés à titre indicatif. La projection des émissions des émetteurs étant encore approximative pour la part des émetteurs qui n'ont pas publié d'objectif de réduction. Aussi le budget utilisé pour connaître la variation de température cible ne représente pas une méthode de place et selon les méthodologies et les fournisseurs des écarts importants peuvent apparaître.

## 6.c. Quantification des résultats



Classe de risques	Intensité pondérée scopes 1 et 2	Intensité Classe	Couverture Intensité SMA Gestion	Couverture Intensité Classe	Intensité Scope3 amont pondérée
<b>Actions</b>	35	123	76,6%	100,0%	57
<b>Obligations Crédit</b>	42	118	76,6%	85,6%	72
<b>Obligations Etat</b>	10	28	76,6%	98,8%	44

Portefeuille	Alignement Trucost	Alignement Moyen Pondéré	Couverture
<b>SMA GESTION</b>	1.75°-2°	3,5	48,5%
<b>SMA GESTION ACTIONS</b>	1.75°-2°	3,5	88,8%
<b>SMA GESTION OBLIGATIONS</b>	1.75°-2°	3,5	36,7%

Données au 31/12/2021

6.d. **Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019**

SMA Gestion ne gère pas de fonds indiciel et n'est donc pas concerné.

6.e. **Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement**

Un des principes fondamentaux du processus d'investissement de SMA Gestion est constitué par la recherche de titres d'émetteurs durablement rentables ce qui nécessite que ces derniers développent une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires et pas seulement de leurs actionnaires ou de leurs créanciers. En conséquence, les portefeuilles, construits par l'agrégation des investissements individuels, doivent naturellement afficher, en moyenne, des caractéristiques ESG satisfaisantes. La notation des portefeuilles sur le plan de l'environnement, du social et de la gouvernance est réalisée a posteriori.

- **Notation ESG** : Une note ESG est calculée mensuellement pour chaque portefeuille . Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-ESG de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres. La note minimum attendue est de C pour les portefeuilles actions et diversifiés, qui est assimilée à une performance ESG satisfaisante au regard de la distribution des notes d'ISS-ESG (notation moyenne de l'univers à C). Par ailleurs, la note ESG des portefeuilles est également décomposée par pilier E, S et G.
- **Intensité carbone pondérée** : Le processus d'investissement de SMA Gestion doit logiquement déboucher sur des portefeuilles relativement « moins carbonés ». Ainsi, l'intensité carbone pondérée de chaque portefeuille est calculée, pour les portefeuilles actions, celle-ci doit être inférieure à celle de leur indice de référence. Dans le cas inverse, des actions correctrices pourront être envisagées après analyse, sans caractère d'automatisme. Les calculs sont réalisés mensuellement à partir des données recueillies par l'agence ISS-ESG.
- **Reporting climat** : Il vient compléter le dispositif d'évaluation de la contribution globale des portefeuilles à la transition énergétique, sur la base des données climat fournies par S&P Trucost. Celui-ci s'articule autour de plusieurs piliers (l'intensité carbone calculée en CO<sub>2</sub>eq ; l'alignement par rapport à la trajectoire de limitation du réchauffement climatique ; le mix énergétique et l'exposition aux énergies fossiles ; les risques physiques ; les risques carbone ; les risques environnementaux).

6.f. **Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a défini une « Politique charbon ». Celle-ci prévoit notamment des mesures d'exclusion vis-à-vis des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon.

Ainsi, SMA Gestion :

- Exclut de ses investissements les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 20% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon.
- S'engage à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, de mines ou de capacités de production.

En 2021, SMA Gestion a renforcé sa Politique Charbon en s'engageant à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

La Politique Charbon dans son intégralité est disponible sur le site internet de SMA Gestion : [www.smagestion.fr](http://www.smagestion.fr). Elle s'applique aux titres détenus en direct, actions et obligations, dans les portefeuilles gérés ou conseillés par SMA Gestion (les OPC externes ainsi que les produits dérivés en sont exclus) soit 81,4% des encours.

Concernant les hydrocarbures non-conventionnels, SMA Gestion a entamé une réflexion en 2021 avec l'analyse de la liste GOGEL (Global Oil & Gaz Exit List) publiée pour la première fois en 2021 par l'ONG allemande Urgewald. Une étude, présentée dans le cadre d'un « Forum ESG », a abordé plus précisément le sujet des hydrocarbures non-conventionnels (définition, présentation des méthodes d'extraction, impacts environnementaux, ...). A date, la réflexion est toujours en cours et SMA Gestion n'a pas formulé de mesures d'exclusion visant les hydrocarbures non-conventionnels.

6.g. **Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus**

Pour mettre en œuvre la Politique Charbon et la contrôler, SMA Gestion utilise la liste « Global Coal Exit List », publiée par l'ONG allemande Urgewald. Un contrôle mensuel du respect des politiques d'exclusions est effectué.

Par ailleurs, chaque mois, un reporting ESG Carbone est réalisé afin de suivre l'évolution de l'intensité CO2 des portefeuilles.

6.h. **Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus**

SMA Gestion travaille en continu en suivant la feuille de route définie, afin d'améliorer et d'enrichir sa Politique ESG, qui intègre entre autres les risques climatiques, ainsi que sa Politique Charbon. Ces politiques font l'objet au minimum d'une revue annuelle (prochaine mise à jour : décembre 2022) afin d'intégrer les travaux qui ont été réalisés au cours de l'année précédente. Toutefois, SMA Gestion ne s'interdit pas des mises à jour intermédiaires notamment en cas d'évolution majeure.

Le service reporting évalue et diffuse mensuellement l'intensité CO2 par portefeuille. Un premier reporting Climat avec les données arrêtées au 31/12/2020 a été diffusé à l'ensemble des équipes de gestion. Le contenu de ce reporting est toujours en cours d'amélioration et sa diffusion aux équipes de gestion sera trimestrielle à partir de 2022.

### III.7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

#### 7.a. Mesure d'alignement avec les objectifs biodiversité de la convention sur la diversité biologique

Dans le cadre de la Loi Energie Climat et de la préservation de la biodiversité, SMA Gestion a mis en place une Feuille de route Climat et Biodiversité visant, à terme, à aboutir à la formalisation d'une Politique Climat et Biodiversité, dans le cadre de sa Politique ESG.

La Feuille de route Biodiversité permet de fixer deux objectifs :

- L'appropriation des mesures et indicateurs concernant la biodiversité,
- La mesure de l'impact sur la biodiversité des investissements réalisés dans les portefeuilles.

Pour chacun de ces objectifs, des actions à mener au cours des deux prochaines années ont été identifiées. Cette Feuille de route Biodiversité est évolutive et fera l'objet d'une revue annuelle concernant les actions réalisées. Elle doit à terme permettre la mesure des impacts biodiversité des investissements.

La démarche concernant l'intégration des enjeux biodiversité par SMA Gestion est toutefois récente et n'a été initiée qu'à partir de 2021. Par ailleurs, l'information disponible sur la biodiversité émanant des émetteurs privés ou publics est encore peu significative et la maturité des mesures insuffisantes. Compte tenu de ces éléments, SMA Gestion n'est pas encore en mesure de choisir la méthode ou l'indicateur pour mesurer l'empreinte biodiversité des portefeuilles.

#### 7.b. Contribution à la réduction des pressions et impacts biodiversité

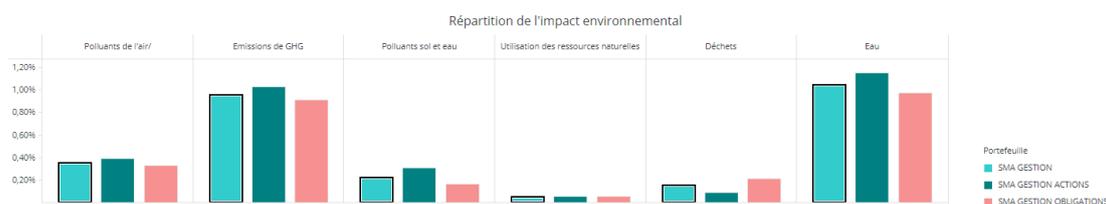
A date, SMA Gestion n'est pas en mesure de quantifier sa contribution à la réduction des pressions et impacts en matière de biodiversité.

#### 7.c. Indicateur d'empreinte biodiversité

A date, l'impact en matière de biodiversité des portefeuilles est appréhendé dans le cadre des reporting climat au travers du pilier « impact environnemental ». Sont notamment mesurées les pressions des portefeuilles sur :

- Les polluants de l'air.
- Les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Les polluantes sol et eau.
- L'utilisation des ressources naturelles.
- La gestion des déchets et de l'eau.

Portefeuille	Impact environnemental	Couverture
<b>SMA GESTION</b>	2,8%	50,2%
<b>SMA GESTION ACTIONS</b>	3,0%	91,6%
<b>SMA GESTION OBLIGATIONS</b>	2,6%	38,0%



### III.8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 8.a. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG

Les risques ex-ante au niveau de l'investissement sont identifiés et évalués selon le processus décrit dans le paragraphe 1.a (risque de durabilité).

L'identification ex-post des risques effectuée par le Contrôle des Risques se base sur des indicateurs indépendants fournis par des prestataires de données extra-financières reconnus :

- Notation ESG et notations par piliers E, S et G fournis par ISS-ESG,
- Emissions de CO2 scopes 1, 2 et 3 fournis par ISS-ESG et S&P Trucost,
- Autres indicateurs climat fournis par S&P Trucost (alignement 2°, risques physiques, risques carbone, risques environnementaux)

L'évaluation est mensuelle, dans le reporting ESG et le reporting climat selon la sélection des indicateurs effectuée par SMA Gestion.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des indicateurs, une attention particulière est portée sur la notation ESG globale et l'intensité CO2 conformément aux engagements pris dans la Politique ESG.

Le contrôle des risques de durabilité est intégré à la Politique des risques et à ce titre, est traité en Comité Risques.

#### 8.b. Description des risques

- Risques de durabilité :

Le risque de durabilité peut être défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement (liquidité du titre et/ou valorisation).

Les risques de durabilité des portefeuilles sont évalués par une note ESG globale prenant en compte l'ensemble des critères de durabilité et qui est ensuite décomposée par pilier : environnement, social, gouvernance. Plus la notation ESG est dégradée, plus les risques de durabilité sont importants et/ou probables. L'incidence attendue sur la valeur de l'investissement n'est pas quantifiée à ce stade.

Par ailleurs, l'analyse des controverses contribue également à réduire l'exposition aux risques de durabilité. Les entreprises dont l'activité est particulièrement exposée à un enjeu environnemental et/ou social (litiges avec les ONG, pouvoirs publics, clients, ...) sont davantage exposées aux risques de durabilité.

- Risques de transition (émissions de CO2, alignement 2 degrés) :

Les risques de transition sont caractérisés par les impacts économiques liés aux politiques climatiques, notamment les coûts liés à la décarbonation des économies (dépréciation de capital, hausse du prix du carbone, ...). Pour une entreprise ou un état, ils peuvent se matérialiser par une réduction de la liquidité et/ou une baisse de la valorisation de leurs titres. Pour évaluer ces risques, les émissions scopes 1 et 2 sont les indicateurs privilégiés. Leur suivi ainsi que l'analyse des engagements de réduction d'émissions font l'objet d'une attention particulière, notamment pour les émetteurs les plus intensifs (construction, chimie, pétrole et gaz, producteurs d'électricité).

- Risques physiques :

Les risques physiques se mesurent par les impacts économiques liés à la survenance de phénomènes climatiques : destruction de capital ; arrêt de production ; hausses de prix ; déplacements de population.... Le réchauffement climatique actuel renforce leur probabilité d'occurrence ainsi que leur intensité. Ils peuvent être évalués selon la localisation de l'activité des émetteurs, le scénario de réchauffement climatique (probabilité de survenance du risque selon la zone) et l'activité de l'émetteur (plus ou moins sensible à certains événements). L'impact sur la valeur de l'investissement peut être significatif, toutefois, il est difficilement quantifiable du fait de l'incertitude liée aux événements climatiques.

- Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux :

Les émetteurs dont l'activité a un impact négatif significatif sur l'environnement courent le risque d'être impliqués dans des litiges, que ce soit de la part des utilisateurs, des ONG ou des pouvoirs publics. Ils peuvent également subir une dégradation de leur réputation affectant leurs activités commerciales. La montée en puissance de la prise de conscience de la responsabilité environnementale des entreprises accroît la probabilité d'occurrence de ces risques ainsi que leur sévérité.

- Risques de biodiversité :

Les risques financiers liés à la biodiversité résultent des impacts et des dépendances des investissements au capital naturel. Cela inclut les risques physiques, comme les pertes financières directes associées aux dommages causés par le déclin des services écosystémiques, la disparition des espèces et de la diversité génétique, les risques de transition que sont les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un nouveau modèle (réglementation, accès au marché, etc.), ou encore les risques de réputation d'une entreprise concernant ses pratiques vis-à-vis de la biodiversité.

SMA Gestion n'a pas hiérarchisé les risques de durabilité, de transition, physiques, de contentieux ou de biodiversité. A date, ces différents risques sont intégrés dans l'analyse des investissements selon la Politique ESG mise en œuvre.

#### 8.c. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La Politique de gestion des risques est revue a minima annuellement. Si nécessaire, une modification peut être décidée en Comité Risques (bimestriel).

#### 8.d. Plan d'action de réduction des risques

L'application des Politiques ESG et Charbon permet de réduire les risques définis en 8.b.. Elles sont régulièrement complétées. En 2021, la Politique Charbon a été renforcée par la fixation d'un objectif de sortie du charbon, pour les émetteurs du secteur privé, à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde. La Politique ESG a quant à elle intégré les risques climatiques dans l'analyse macro-économique ainsi que dans le reporting. Enfin, la Feuille de route Climat et Biodiversité vise également à terme à aboutir à la réduction de ces risques.

### 8.e. Estimation quantitative ou qualitative de l'impact financier des principaux risques

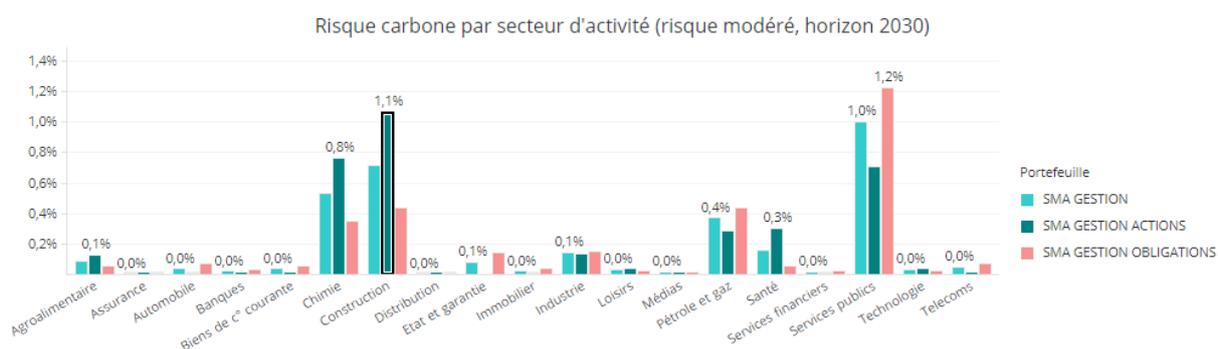
Une mesure quantitative en impact direct sur le rendement (% de perte de valeur) de l'incidence de l'ensemble de ces risques n'existe pas à ce jour. Toutefois, SMA Gestion cherche à limiter l'incidence et/ou l'intensité des risques précédemment identifiés sur le rendement des portefeuilles. Pour ce faire, la notation ESG des portefeuilles doit être supérieure ou équivalente à la notation médiane de l'univers Europe du fournisseur de notations (ISS-ESG) et l'intensité carbone pondérée doit être inférieure à celle des indices de référence pour les fonds actions. Ce dispositif est complété par le suivi des controverses ainsi que par des mesures d'exclusion.

Par ailleurs, concernant l'impact des risques climatiques, SMA Gestion teste une mesure du risque financier d'une hausse du coût du carbone fournis par S&P Trucost. Il dépend de l'intensité carbone des émetteurs, de la tarification du carbone (présente et future) notamment dans l'éventualité de la mise en place d'une taxe carbone par les autorités publiques. Cet indicateur Carbon Earnings At Risk (CEAR) évalue l'impact financier pour des émetteurs (en pourcentage d'Ebitda) d'une variation des prix du carbone selon trois scénarios de réchauffement climatique, et des horizons de 2020 à 2050. Les scénarios sont :

- Un coût important du carbone lié à l'implémentation de politiques insuffisantes pour limiter le réchauffement climatique à 2°.
- Un coût moyen correspondant à la mise en place de politique de limitation plus tardives.
- Un coût faible lié au respect des objectifs de limitation du réchauffement.

Les prix du carbone sont basés sur les scénarios de l'IEA. Le scénario utilisé pour l'analyse est un coût moyen et un horizon 2030.

Portefeuille	ESG Rating	Couverture notations ESG	ESG Score	E	S	G	Intensité pondérée	Couverture Intensité	Alignement Trucost	Sensibilité Risque Physique	Impact Environnemental	Risque Carbone Future
SMA GESTION	C+	76,6%	2,43	2,32	2,54	2,62	87	76,6%	1.75°-2°	21,5	2,8%	3,4%
SMA GESTION ACTIONS	C+	90,7%	2,36	2,30	2,35	2,62	123	91,6%	1.75°-2°	24,8	3,0%	3,5%
SMA GESTION OBLIGATIONS	C+	73,9%	2,45	2,33	2,62	2,62	72	73,7%	1.75°-2°	18,8	2,6%	3,2%



### 8.f. Evolution des choix méthodologiques et des résultats

Dès l'entrée en vigueur de la Politique ESG, SMA Gestion a mesuré la notation ESG ainsi que l'intensité carbone de ses portefeuilles (à partir des données d'ISS-ESG). Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet de changement méthodologique depuis leur premier calcul sur les données au 31/12/2018.

Evolution de l'intensité CO2 et de la notation ESG (moyenne de l'indicateur au niveau portefeuille sur la base du périmètre au 31/12/2018, calcul non pondéré par la taille des portefeuilles, au 31/12 de chaque année) :

Année	Notation ESG	Notation numérique	Intensité CO2 (source ISS)
<b>2018</b>	C+	2,31	
<b>2019</b>	C+	2,35	170
<b>2020</b>	C+	2,35	133
<b>2021</b>	C+	2,38	107

A partir de 2020, SMA Gestion a initié un reporting climat pour lequel a été sélectionné un ensemble d'indicateurs (analyse de l'intensité, alignement 2 degrés, risque physique, risque carbone, impact environnemental). Un premier reporting a été édité avec les données arrêtées au 31/12/2020. Des travaux sont toujours en cours pour compléter l'appréhension des risques climatiques.

### **III.8.bis Pour la publication des éléments mentionnés au 8°, respect des critères méthodologiques**

#### **8bis.a Qualité des données utilisées**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

#### **8bis.b Risques liés au changement climatique**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

#### **8bis.c Risques liés à la biodiversité**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

### **III.9. Démarche d'amélioration et mesures correctives**

#### **9.a. Identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

#### **9.b. Informations sur les changements stratégiques et opérationnels à introduire**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.

9.c. **Objectifs et calendrier de mise en œuvre**

Ce paragraphe sera complété dans le rapport 2023 sur l'exercice 2022, conformément à ce que prévoit l'application séquencée de la Loi Energie Climat.